

LES ÉVÉNEMENTS CLEFS DU MOIS DE MAI

La Birmanie a accueilli le 24ème sommet de l'ASEAN à Nay pyi daw. En janvier, le gouvernement avait tout fait pour éviter de parler des Rohingyas pendant le sommet, il a déclaré ce mois-ci que le sujet « n'avait pas été abordé et ne le serait pas non plus ».

Le gouvernement a publié un projet de loi sur la conversion religieuse.

Il est directement inspiré d'une des 4 propositions législatives de l'Organisation pour la protection de la race, de la religion et des croyances birmanes (OPNRRB). Si la loi est adoptée, il faudra obtenir l'autorisation des autorités locales pour changer de religion. Pour cela il s'agira de compléter un dossier de candidature et présenter les raisons et les motivations de ce changement. Pendant 3 mois, il faudra ensuite répondre aux interrogatoires de 4 membres du bureau d'enregistrement des conversions. Les autorités locales ne délivreront des autorisations de conversion qu'aux candidats jugés sincères et dont la démarche sera qualifiée de volontaire. Les sanctions prévues en cas de violation de cette loi -comme les conversions « avec l'intention d'insulter ou de porter atteinte à une religion » - prévoient des peines allant jusqu'à deux ans de prison et 200,000 kyat d'amendes (200\$US).



Recensement : le gouvernement continue d'exclure les minorités ethniques. Il a refusé d'accorder aux Rohingyas le droit de s'identifier en tant que tel alors que le recensement a été prolongé dans l'État d'Arakan jusqu'à la fin du mois de mai justement pour intégrer la population musulmane, laissée de côté pendant le recensement officiel. Le Ministre de la population et de l'immigration, Khin Yi, a déclaré que le terme « Rohingya » ne serait toujours pas pris en compte dans le recensement et que si la minorité refusait de s'enregistrer en tant que « bengali », elle n'avait rien dire du tout. Khin Yi a également déclaré que l'escalade du conflit dans l'État Kachin et le Nord de l'État Shan n'était pas liée au recensement. Enfin, il a nié le fait que les forces de sécurité aient été présentes dans les zones de conflits lors de la collecte d'information du recensement.



Les conflits armés continuent. Au mois de mai, plusieurs rencontres entre le gouvernement et les groupes armés ethniques ont eu lieu pour la négocier la paix et un véritable cessez-le-feu. Parallèlement à ces rencontres, la Tatmadaw a lancé au moins 12 offensives contre l'Armée Indépendante Kachin (KIA), l'Armée de Libération nationale Ta'ang (TNLA) et l'Armée de l'Alliance Démocratique Nationale du Myanmar (MNDAA) dans l'État Kachin et le nord de l'État Shan. L'armée birmane a également commis de sérieuses violations des droits de l'homme contre les civils de ces États : vol, menace, arrestation arbitraire, viol, torture etc.

Le gouvernement et les groupes ethniques qui travaillent sur les négociations de paix se sont réunis du 21 au 23 mai à Rangoun pour avancer sur l'accord de cessez-le-feu. Le 1er jour des discussions, 79 organisations de la société civile ont publié une déclaration dans laquelle elles ont accusé le gouvernement birman d'utiliser les négociations de paix pour détourner l'attention des attaques incessantes qu'il mène contre les groupes ethniques. Elles ont rappelé que les négociations seraient vaines si les affrontements continuaient. Aung Min, le ministre birman chargé des négociations de paix a toutefois déclaré que quoi qu'il advienne il n'y aurait pas de dialogue politique tant qu'il n'y aurait pas de signature de cessez-le-feu.

Aung San Suu Kyi, rappelée à l'ordre par la Commission électorale du gouvernement : Aung San Suu Kyi a entamé une campagne pour que la constitution soit amendée avant la fin de l'année. Tout au long du mois de mai elle a rallié différentes organisations et partis politiques et a rassemblé des milliers de personnes. Le 18 mai, elle déclarait « j'aimerais que le gouvernement prouve qu'il souhaite amender la constitution ». Le 22 mai, la commission électorale réagissait à ses propos en adressant des lettres d'avertissement à la leader de l'opposition ainsi qu'aux leaders des partis politiques, pour qu'ils « respectent la loi sur l'enregistrement des partis politiques et la constitution de 2008 ». Aung San Suu Kyi a réagi en déclarant que ses propos n'avaient en aucun cas violés la constitution.



LES FOCUS DU MOIS

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DE 2015 SOUS HAUTE SURVEILLANCE :

Le 15 mai, les représentants des partis politiques ont rencontré le Président de la commission électorale Tin Aye pour aborder les nouvelles réglementations électorales. Celles-ci prévoient que :

- Les partis ne pourront faire campagne que pour une durée d'un mois avant les élections
- Les partis politiques devront préciser à l'avance à la Commission électorale, les lieux, les horaires, et le nombre de personnes attendues pour chaque événement organisé dans le cadre de leur campagne électorale. Les membres des partis devront être enregistrés ou obtenir l'autorisation de la branche locale de la Commission électorale avant de s'exprimer devant le public ou les médias.
- Les personnes non candidates aux élections ainsi que les leaders des partis qui souhaite faire campagne au nom d'un candidat officiel, devront préalablement s'enregistrer et obtenir l'autorisation de la branche locale de la Commission électorale.

Ces réglementations se rapportent à la déclaration du président de la Commission électorale Tin Aye le 7 avril. Il avait alors annoncé que la Commission n'autoriserait les candidats à faire campagne que dans leur propre circonscription pendant les élections générales de 2015. Cela pourrait évidemment handicaper Aung San Suu Kuy.



LES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ONT REPRIS DANS L'ÉTAT D'ARAKAN MAIS DEMEURENT SÉVÈREMENT RESTREINTES.

Au mois de mai le gouvernement a informé les organismes internationaux d'aide de l'État d'Arakan que les activités humanitaires ne pourraient être mises en place qu'à condition d'être autorisée à l'avance et surveillée par le Centre de Coordination des Urgences de l'État d'Arakan (ECC). En conséquence, l'accès des Rohingyas aux services de santé a largement impacté par cette mesure. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), avant que les autorités ne suspendent les activités humanitaires dans l'État, les agences d'aides médicales permettaient de mener 18 000 consultations par mois dans les camps. En avril le nombre de consultation est descendu à 6000. Actuellement seulement 16 agences des Nations Unies et 10 organisations humanitaires ont repris leurs activités dans l'État d'Arakan depuis les suspensions.

- Le 2 mai : Les Nations Unies et les représentants d'ONG ont rencontré les responsables de la Coordination des Urgences de l'État d'Arakan (ECC). L'ECC a déclaré aux organisations qu'elles devraient demander, au moins une semaine à l'avance, la permission de l'ECC pour tous leurs déplacements et leurs opérations dans l'État d' Arakan. Ces restrictions bloquent l'aide humanitaire.

- Le 8 mai : Le ministre de la santé, l'ECC, les agences des nations unies et les ONGs se sont réunis à Sittwe pour aborder le rétablissement des services humanitaires dans l'Etat d'Arakan. L'ECC s'est opposé à la construction d'un hopital d'urgence destinés aux déplacés Rohingyas du camp de Dar Paing, près de Akyab, invoquant que cela pourrait revenir à donner un statut permanent aux rohingyas.

- Le 25 mai : 20 organisations de la société civile arakanaise de 17 districts différents se sont retrouvés à Akyab et ont annoncé qu'elles allaient créer une équipe de surveillance des agences des Nations Unies et des ONGs internationales qui aident la communauté Rohingyas, pour contrôler leurs opérations.

LE CHIFFRE DU MOIS

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a déclaré que plus de **23 000** personnes dans l'État d'Arakan n'avait pas accès à l'eau potable et dépendaient de l'aide quotidienne des organisations humanitaires.

L'OCHA a également révélé que la suspension de l'aide humanitaire accompagnée des nouvelles restrictions a mené à une augmentation importante des décès liés à des maladies évitables et traitables comme les diarrhées. L'organisation a également prévenu que le manque de vaccins et d'installations sanitaires adéquates risquait d'aggraver la propagation des maladies dans l'État d'Arakan.

